

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU FINISTERE  
 COMMUNAUTE DE COMMUNES  
 DU PAYS DE LANDIVISIAU



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
 séance du 17 novembre 2025

**Délibération n°2025-11-107**

Date de convocation : 07 novembre 2025

Conseillers en exercice : 45	Présents : 40	Votants : 45
------------------------------	---------------	--------------

**Reversement de la redevance sur les enjeux des courses  
 hippiques 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois de novembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLEM Babeth, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPOPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. JEZEQUEL Sébastien, M. ABGRALL Dominique, Mme LE GUERN Marlène, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

Ont donné  
 procuration

M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine  
 M. DUFFORT Jean-Philippe à Mme CARRER Bernadette  
 M. PERVES Daniel à Mme CLAISSE Laurence  
 Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis  
 Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : Mme CLAISSE Laurence

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Par mail en date du 25 septembre 2025, la Société des Courses Hippiques de Landivisiau a sollicité le versement à son profit de la redevance perçue par la CCPL au titre des enjeux des courses hippiques de Landivisiau, qui s'élève pour l'année 2024 à 3 562,53 €.

Vu la conférence des maires en date du 4 novembre 2025 ;  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. le Président ;

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de reverser à la Société des Courses Hippiques de Landivisiau la somme de 3 562,53 € correspondant à la redevance perçue par l'EPCI au titre des enjeux des courses hippiques de Landivisiau de l'année 2024.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 20 novembre 2025.

La Secrétaire de séance,  
Laurence CLAISSE.

Le Président,  
Henri BILLON.

